



## **Avis public d'entrée en vigueur**

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil, tenue le 7 juillet 2015, la municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement n° 2014-518 amendant le règlement de zonage n° 2005-419 de la municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement n° 2014-518 vise à modifier le règlement de zonage afin :

- d'intégrer la notion de culture de marijuana à des fins médicales dans la classification des usages;
- de permettre la nouvelle classe d'usage de culture et de transformation de marijuana à des fins médicales dans la zone AF-14 en imposant certaines conditions d'aménagement de site.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska le 14 septembre 2015 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

245, chemin Picard  
Shefford (Québec) J2M 1J2

Délivré à Shefford, ce vingt-deuxième (22<sup>e</sup>) jour du mois de septembre deux mille quinze (2015).

*Sylvie Gougeon, gma*  
Directrice générale et secrétaire-trésorière